

<https://philosophie.ac-creteil.fr/spip.php?article1050>

La bestialité selon Aristote

- Continuité pédagogique : exercices philosophie, HLP
 - Continuité pédagogique Sujets HLP 1res
- Les représentations du monde - Les représentations du monde
 - L'homme et l'animal Quelques oeuvres
 - Problématiques autour de l'animal

Date de mise en ligne : lundi 2 mars 2020

Copyright © Ressources et exercices philosophiques - Tous droits réservés

§ 7.) " ° À»µ¹y½É½ ¿0¹ö½ °¿½É½w± ÀÀ)Ä. ÇÁuÄµÉÁ ½µºµ½ ¼t Æ·¼sÁ¿Ä ½¼. œq»¹ÄÄ± ´r °±Äp Æ{Ä¹½ ¿¹ºµ½ ! ½¼. Ä¿¹ºw± ¿0ºw±Ä µ6½±¹, ¿SÄ °±»¿æÄw Ä¹½µÄ A¼¿³q»±ºÄ±Ä, Ä±Ö´qÄ Äµ °±v Ä±w´É½ Ä±Ö´±Ä. "¹x °±v Äx ÄÄöÄ¿½ ²±Ä¹»µ{¿½Ä¿ ±1 Äy»µ¹Ä, °±v ½æ½ Ä¹ Äp ½·. °²±Ä¹»µÄ¿¼s½É½ ³pÄ ÄÄ½Æ¿¿½· Ä¶Ä± ³pÄ ¿0ºw± ²±Ä¹»µ{µÄ±¹ QÄx Ä¿æ ÄÄµÄ²ÄÄqÄ¿Ä, eÄÄµ °±v ±1 Ä¿¹ºw±¹, ´p Ät½ ÄÄ³s½µ¹±½. š±v Ä¿æÄ¹ ÄÄv½ C »s³µ¹ M¼·Ä¿Ä

~µ¼¹ÄÄµ{µ¹ ´r °±ÄÄ¿Ä
Ä±w´É½ ´ »yÇÉ½.

£Ä¿Áq´µÄ ³qÄ. °±v ¿UÄÉ Äx ÄÇ±Ö¿½ °¿Ä½. š±v Ä¿zÄ µ¿zÄ ´r ´p Ä¿æÄ¿ Äq½ÄµÄ Æ±Äv ²±Ä¹»µ{µÄ±¹, EÄ¹ °±v ±PÄ¿v ¿1 ¼r½ Ä¹ °±v ½æ½ ¿1 ´r Äx ÄÇ±Ö¿½ ²±Ä¹»µ{¿½Ä¿, eÄÄµÄ ´r °±v Äp µ4´. ±ÄÄ¿ÖÄ Æ¿¼¿¿½¿æÄ¹½ ¿1 ½¿ÁÉ¿¹, ¿UÄÉ °±v Ä¿zÄ ²w¿Ä Äö½ µö½.

§ 8.) " ° À»µ¹y½É½ °É½ö½ °¿½É½w± Äs»µ¹¿Ä Äy»¹Ä, \$· ÄqÄ·Ä Ç¿ÄÄ± ÄsÄ±Ä ÄÆÄ ±PÄ±Äºµw±Ä aÄ Ä¿Ä µ0ÄµÖ½, ³¹½¿¼s½· ¼r½ Ä¿æ ¶Æ½ ½µºµ½, ¿VÄ± ´r Ä¿æ µV ¶Æ½.

"¹x Ä¶Ä± Äy»¹Ä Æ{Äµ¹ ÄÄ¹½, µ4ÄµÄ °±v ±1 ÄÄöÄ±¹ °¿½É½w±¹. œs»¿Ä ³pÄ ±UÄ. °µw½É½, ! ´r Æ{Ä¹Ä Äs»¿Ä ÄÄw½· ¿7¿½ ³pÄ °±ÄÄy½ ÄÄ¹ ÄÆÄ ³µ½sÄµÉÄ Äµ»µÄµwÄ·Ä, Ä±{Ä·½ Æ±¼r½ Ät½ Æ{Ä¹½ µ6½±¹ °qÄÄ¿Ä, eÄÄµÄ ½¿Ä¿Ä 5ÄÄ¿Ä ¿0ºw±Ä. Ä¹ Äx ¿W ½µº± °±v Äx Äs»¿Ä ²s»Ä¹ÄÄ¿½· [1253a]) ´r ±PÄqÄºµ¹± °±v Äs»¿Ä °±v ²s»Ä¹ÄÄ¿½.

§ 9. ° Ä¿{ÄÉ½ ¿V½ Æ±½µÄx½ EÄ¹ Äö½ Æ{Äµ¹ ! Äy»¹Ä ÄÄw, °±v EÄ¹ A ½¿ÁÉ¿Ä Æ{Äµ¹ Ä¿»¹Ä¹ºx½ ¶÷¿½, °±v A Ä¿»¹Ä ´p Æ{Ä¹½ °±v ¿P ´p Ä{Ç·½ \$Ä¿¹ Æ±æ»yÄ ÄÄ¹½, " °ÄµwÄÄÉ½ " ½¿ÁÉ¿Ä· eÄÄµÄ °±v A QÆ¹ ¼uÄ¿Ä »¿¹´¿Ä·µvÄ

ÆÄuÄÉÄ ,s¼¹ÄÄ¿Ä ½sÄÄ¹¿Ä·

¼± ³pÄ Æ{Äµ¹ Ä¿¿¿æÄ¿Ä °±v Ä¿»s¼¿Ä Ä¹,Ä¼·ÄuÄ, Äµ ÄµÄ ¶Ä¾ b½ eÄÄµÄ ½ ÄµÄÄ¿ÖÄ.

§ 10. "¹yÄ¹ ´r Ä¿»¹Ä¹ºx½ A ½¿ÁÉ¿Ä ¶÷¿½ ÄqÄ·Ä ¼µ»wÄÄ·Ä °±v Ä±½ÄxÄ ³µ»±w¿Ä ¶ö¿Ä ¼¶»»¿½, ´Æ»¿½. ÝP, r½ ³qÄ, aÄ Æ±¼s½, ¼qÄ·½ ! Æ{Ä¹Ä Ä¿¹µÖ. »y³¿½ ´r ¼y½¿½ ½¿ÁÉ¿Ä Çµ¹ Äö½ ¶öÉ½· ! ¼r½ ¿V½ ÆÉ½t Ä¿æ »ÄÄ·Ä¿æ °±v !s¿Ä ÄÄv Ä·¼µÖ¿½, ´¹x °±v Ä¿ÖÄ »»¿¹Ä QÄqÄÇµ¹ ¶ö¿¹Ä (¼sÇÁ¹ ³pÄ Ä¿{Ä¿Ä ! Æ{Ä¹Ä ±PÄö½ »u»Ä, µ, Ä¿æ Çµ¹½ ±4Ä·Ä¹½ »ÄÄ·Ä¿æ °±v !s¿Ä °±v Ä±æÄ± Ä·¼±w½µ¹½ »»u»¿¹Ä), A ´r »y³¿Ä Äv Ä÷´¿¿æ½ ÄÄ¹ Äx ÄÄ¼ÆsÄ¿½ °±v Äx ²±²µÄy½, eÄÄµ °±v Äx ´wº±¿½ °±v Äx ´¹º¿½· Ä¿æÄ¿ ³pÄ ÄÄxÄ Äp »»± ¶÷± Ä¿ÖÄ ½¿Ä¿Ä¿¹Ä 4¹¿½, Äx ¼y½¿½ ³±¿¿æ °±v °±¿¿æ °±v ´¹º±w¿Ä °±v ´wº¿Ä °±v Äö½ »»É½ ±4Ä·Ä¹½ Çµ¹½· ! ´r Ä¿{ÄÉ½ °¿½É½w± Ä¿¹µÖ ¿0ºw±½ °±v Äy»¹½.

§ 11. š±v ÄÄyÄµÄ¿½ ´r ÄÇ Æ{Äµ¹ Äy»¹Ä " ¿0ºw± °±v °±ÄÄ¿Ä !¼ö½ ÄÄ¹½. œx ³pÄ E»¿½ ÄÄyÄµÄ¿½ ½±³ºÖ¿½ µ6½±¹ Ä¿æ ¼sÁ¿Ä·Ä. ½±¹Ä¿Ä¼s½¿Ä ³pÄ Ä¿æ E»¿Ä ¿Pº ÄÄ±¹ Ä¿zÄ ¿P´r ÇµwÄ, µ0 ¼t A¼É½{¼ÉÄ, eÄÄµÄ µ4 Ä¹Ä »s³¿¹ Ät½ »¹w½·½ (´¹±Æ, ±ÄµÖÄ± ³pÄ ÄÄ±¹ Ä¿±{Ä·), Äq½Ä± ´r Ä÷ Ä³ó eÄ¹ÄÄ±¹ °±v ÄÇ ´Ä½q¼µ¹, eÄÄµ ¼·ºsÄ¹ Ä¿±æÄ± D½Ä± ¿P »µºs¿½ Äp ±PÄp µ6½±¹ »»¹ A¼)½Ä¼±.

§ 12. MÄ¹ ¼r½ ¿V½ ! Äy»¹Ä °±v Æ{Äµ¹ ÄÄyÄµÄ¿½ " °±ÄÄ¿Ä, ´Æ»¿½· µ0 ³pÄ ¼t ±PÄqÄº·Ä °±ÄÄ¿Ä ÇÉÄ¹Ä, µwÄ, A¼¿wÉÄ Ä¿ÖÄ »»¿¹Ä ¼sÄµÄ¹½ ³µ¹ ÄÄxÄ Äx E»¿½, A ´r ¼t ´Ä½q¼µ½¿Ä °¿½É½µÖ½ " ¼·r½ ´µy¼µ½¿Ä ´¹ ±PÄqÄºµ¹±½ ¿P, r½ ¼sÁ¿Ä Äy»µÉÄ, eÄÄµ " ·Äw¿½ " ,µyÄ.

§ 13. !{Äµ¹ ¼r½ ¿V½ ! ÄÄ¼t ½ Ä¶Ä¹½ Äv Ät½ Ä¿±{Ä·½ °¿½É½w±½· A ´r ÄÄöÄ¿Ä ÄÄÄÄuÄ±Ä ¼µ³wÄÄÉ½ ³±¿ö½

±4Ä¹¿Ä. mÄÄµÄ³pÄ°±v Äµ»µÉ, r½²s»Ä¹ÄÄ¿½ Äö½ ¶ôÉ½ A ½, ÄÉÄyÄ ÄÄ¹½, ¿UÄÉ°±v ÇÉÄ¹Ä, µvÄ ½y¼¿Ä°±v
´w°. Ä ÇµwÄ¹ÄÄ¿½ Äq½ÄÉ½. §±»µÄÉÄqÄ.³pÄ´¹°w± Ç¿ÄÄ±EÄ»±. A´r ½, ÄÉÄ¿ÄEÄ»± ÇÉ½Æ{µÄ±¹
ÆÄ¿½uÄµ¹°±v ÄµÄÇ, ¿7Ä Äv Ä½±½Äw± ÄÄ¹ÇÄÆÄ, ±¹¼q»¹ÄÄ±.´¹x ½¿Ä¹}Ä±Ä¿½°±v³Ä¹}Ä±Ä¿½½µÄ
ÄµÄÆÄ,°±v ÄÄxÄÆÄ¿´wÄ¹±°±v´É´½ÇµwÄ¹ÄÄ¿½.)´r´¹°±¹¿Ä½. Ä¿»¹Ä¹°y½. !³pÄ´w°. Ä¿»¹Ä¹°ÆÄ
°¿¹½É½w±ÄÄq¾¹Ä ÄÄw½, !´r´¹°±¹¿Ä½. Ä¿æ´¹°±w¿Ä´ÓwÄ¹Ä.

§ 1. Tout État est évidemment une association ; et toute association ne se forme qu'en vue de quelque bien, puisque les hommes, quels qu'ils soient, ne font jamais rien qu'en vue de ce qui leur paraît être bon. Évidemment toutes les associations visent à un bien d'une certaine espèce, et le plus important de tous les biens doit être l'objet de la plus importante des associations, de celle qui renferme toutes les autres ; et celle-là, on la nomme précisément État et association politique.

§ 2. Des auteurs n'ont donc pas raison d'avancer que les caractères de roi, de magistrat, de père de famille, et de maître, se confondent. C'est supposer qu'entre chacun d'eux toute la différence est du plus au moins, sans être spécifique ; qu'ainsi un petit nombre d'administrés constitueraient le maître ; un nombre plus grand, le père de famille ; un plus grand encore, le magistrat ou le roi ; c'est supposer qu'une grande famille est absolument un petit État. Ces auteurs ajoutent, en ce qui concerne le magistrat et le roi, que le pouvoir de l'un est personnel et indépendant ; et que l'autre, pour me servir des définitions mêmes de leur prétendue science, est en partie chef et en partie sujet.

§ 3. Toute cette théorie est fautive ; il suffira, pour s'en convaincre, d'adopter dans cette étude notre méthode habituelle. Ici, comme partout ailleurs, il convient de réduire le composé à ses éléments indécomposables, c'est-à-dire, aux parties les plus petites de l'ensemble. En cherchant ainsi quels sont les éléments constitutifs de l'État, nous reconnaitrons mieux en quoi diffèrent ces éléments ; et nous verrons si l'on peut établir quelques principes scientifiques dans les questions dont nous venons de parler. Ici, comme partout ailleurs, remonter à l'origine des choses et en suivre avec soin le développement, est la voie la plus sûre pour bien observer.

§ 4. D'abord, il y a nécessité dans le rapprochement de deux êtres qui ne peuvent rien l'un sans l'autre : je veux parler de l'union des sexes pour la reproduction. Et là rien d'arbitraire ; car chez l'homme, aussi bien que chez les autres animaux et dans les plantes, c'est un désir naturel que de vouloir laisser après soi un être fait à son image.

C'est la nature qui, par des vues de conservation, a créé certains êtres pour commander, et d'autres pour obéir. C'est elle qui a voulu que l'être doué de raison et de prévoyance commandât en maître ; de même encore que la nature a voulu que l'être capable par ses facultés corporelles d'exécuter des ordres, obéît en esclave ; et c'est par là que l'intérêt du maître et celui de l'esclave s'identifient.

[1252b] § 5. La nature a donc déterminé la condition spéciale de la femme et de l'esclave. C'est que la nature n'est pas mesquine comme nos ouvriers. Elle ne fait rien qui ressemble à leurs couteaux de Delphes. Chez elle, un être n'a qu'une destination, parce que les instruments sont d'autant plus parfaits, qu'ils servent non à plusieurs usages, mais à un seul. Chez les Barbares, la femme et l'esclave sont des êtres de même ordre. La raison en est simple : la nature, parmi eux, n'a point fait d'être pour commander. Entre eux, il n'y a réellement union que d'un esclave et d'une esclave ; et les poètes ne se trompent pas en disant :

Oui, le Grec au Barbare a droit de commander,

puisque la nature a voulu que Barbare et esclave ce fût tout un.

§ 6. Ces deux premières associations, du maître et de l'esclave, de l'époux et de la femme, sont les bases de la famille ; et Hésiode l'a fort bien dit dans ce vers :

La maison, puis la femme, et le boeuf laboureur.

car le pauvre n'a pas d'autre esclave que le boeuf. Ainsi donc l'association naturelle de tous les instants, c'est la famille ; Charondas a pu dire, en parlant de ses membres, « qu'ils mangeaient à la même table » ; et Epiménide de Crète, « qu'ils se chauffaient au même foyer ».

§ 7. L'association première de plusieurs familles, mais formée en vue de rapports qui ne sont plus quotidiens, c'est le village, qu'on pourrait bien justement nommer une colonie naturelle de la famille ; car les individus qui composent le village ont, comme s'expriment d'autres auteurs, « sucé le lait de la famille » ; ce sont ses enfants et « les enfants de ses enfants ». Si les premiers États ont été soumis à des rois, et si les grandes nations le sont encore aujourd'hui, c'est que ces États s'étaient formés d'éléments habitués à l'autorité royale, puisque dans la famille le plus âgé est un véritable roi ; et les colonies de la famille ont filialement suivi l'exemple qui leur était donné. Homère a donc pu dire :

Chacun à part gouverne en maître
Ses femmes et ses fils.

Dans l'origine, en effet, toutes les familles isolées se gouvernaient ainsi. De là encore cette opinion commune qui soumet les dieux à un roi ; car tous les peuples ont eux-mêmes jadis reconnu ou reconnaissent encore l'autorité royale, et les hommes n'ont jamais manqué de donner leurs habitudes aux dieux, de même qu'ils les représentent à leur image.

§ 8. L'association de plusieurs villages forme un État complet, arrivé, l'on peut dire, à ce point de se suffire absolument à lui-même, né d'abord des besoins de la vie, et subsistant parce qu'il les satisfait tous.

Ainsi l'État vient toujours de la nature, aussi bien que les premières associations, dont il est la fin dernière ; car la nature de chaque chose est précisément sa fin ; et ce qu'est chacun des êtres quand il est parvenu à son entier développement, on dit que c'est là sa nature propre, qu'il s'agisse d'un homme, d'un cheval, ou d'une famille. On peut ajouter que cette destination et cette fin des êtres est pour eux le premier des biens ; [1253a] et se suffire à soi-même est à la fois un but et un bonheur.

§ 9. Delà cette conclusion évidente, que l'État est un fait de nature, que naturellement l'homme est un être sociable, et que celui qui reste sauvage par organisation, et non par l'effet du hasard, est certainement, ou un être dégradé, ou un être supérieur à l'espèce humaine. C'est bien à lui qu'on pourrait adresser ce reproche d'Homère :

Sans famille, sans lois, sans foyer....

L'homme qui serait par nature tel que celui du poète ne respirerait que la guerre ; car il serait alors incapable de toute union, comme les oiseaux de proie.

§ 10. Si l'homme est infiniment plus sociable que les abeilles et tous les autres animaux qui vivent en troupe, c'est évidemment, comme je l'ai dit souvent, que la nature ne fait rien en vain. Or, elle accorde la parole à l'homme exclusivement. La voix peut bien exprimer la joie et la douleur ; aussi ne manque-t-elle pas aux autres animaux, parce que leur organisation va jusqu'à ressentir ces deux affections et à se les communiquer. Mais la parole est faite pour exprimer le bien et le mal, et, par suite aussi, le juste et l'injuste ; et l'homme a ceci de spécial, parmi tous les animaux, que seul il conçoit le bien et le mal, le juste et l'injuste, et tous les sentiments de même ordre, qui en s'associant constituent précisément la famille et l'État.

§ 11. On ne peut douter que l'État ne soit naturellement au-dessus de la famille et de chaque individu ; car le tout l'emporte nécessairement sur la partie, puisque, le tout une fois détruit, il n'y a plus de parties, plus de pieds, plus de mains, si ce n'est par une pure analogie de mots, comme on dit une main de pierre ; car la main, séparée du corps, est tout aussi peu une main réelle. Les choses se définissent en général par les actes qu'elles accomplissent et ceux qu'elles peuvent accomplir ; dès que leur aptitude antérieure vient à cesser, on ne peut plus dire qu'elles sont les mêmes ; elles sont seulement comprises sous un même nom. § 12. Ce qui prouve bien la nécessité naturelle de l'État et sa supériorité sur l'individu, c'est que, si on ne l'admet pas, l'individu peut alors se suffire à lui-même dans l'isolement du tout, ainsi que du reste des parties ; or, celui qui ne peut vivre en société, et dont l'indépendance n'a pas de besoins, celui-là ne saurait jamais être membre de l'État. C'est une brute ou un dieu.

§ 13. La nature pousse donc instinctivement tous les hommes à l'association politique. Le premier qui l'institua rendit un immense service ; car, si l'homme, parvenu à toute sa perfection, est le premier des animaux, il en est bien aussi le dernier quand il vit sans lois et sans justice. Il n'est rien de plus monstrueux, en effet, que l'injustice armée. Mais l'homme a reçu de la nature les armes de la sagesse et de la vertu, qu'il doit surtout employer contre ses passions mauvaises. Sans la vertu, c'est l'être le plus pervers et le plus féroce ; il n'a que les emportements brutaux de l'amour et de la faim. La justice est une nécessité sociale ; car le droit est la règle de l'association politique, et la décision du juste est ce qui constitue le droit.

MOREL, Pierre-Marie. [Animal politique, animal pratique : La thèse de « l'animal politique » dans les traités éthiques d'Aristote](#) In : Aristote, l'animal politique [en ligne]. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2017. ISBN : 9791035102494. DOI : 10.4000/books.psorbonne.14301.

AULIN, Annick. [La nature de l'animal politique humain selon Aristote](#). Paris : Éditions de la Sorbonne, 2017. ISBN : 9791035102494. DOI : 10.4000/books.psorbonne.14298.

Revault d'Allonnes Myriam. [L'homme d'Aristote : animal mimétique, animal politique](#) . In : Les Cahiers du GRIF, n°46, 1992. Provenances de la pensée femmes/philosophie. pp. 97-102.
doi : 10.3406/grif.1992.1863